

Objectif n° 1 : éradication de la pauvreté

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Cela se traduit généralement par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, le logement, la formation, l'emploi... La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

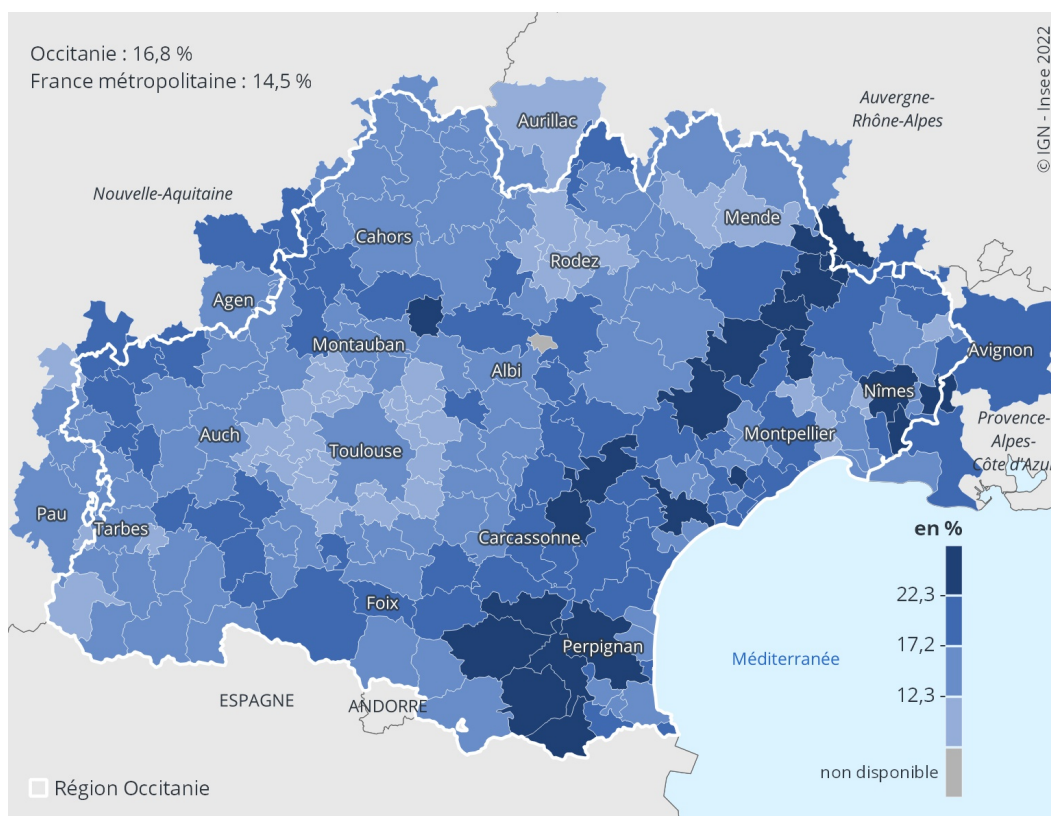
Pauvreté

La pauvreté est au cœur des objectifs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Gouvernement en septembre 2018. Elle vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits.

► À retenir

- En 2019, 16,8 % de la population d'Occitanie est en situation de pauvreté, soit 2,3 points de plus que le niveau moyen en France métropolitaine. La pauvreté est plus prégnante dans l'arrière-pays méditerranéen ► [figure 1](#)
- Les familles monoparentales et les jeunes sont plus touchés par la pauvreté ► [figure 2](#)
- La pauvreté est importante dans les départements du littoral méditerranéen et en Ariège, en particulier chez les jeunes ► [figure 3](#)
- L'intensité de la pauvreté est plus forte dans l'Hérault et le Gard et plus modérée dans l'Aveyron, le Tarn et les Hautes-Pyrénées ► [figure 4](#)

► 1. Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté (taux de pauvreté) par bassin de vie en 2019 en Occitanie (en %)



Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

► 2. Taux de pauvreté et niveaux de vie médian selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Occitanie en 2019

	Nombre de ménages fiscaux	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euros annuels)
Type de ménage :			
Homme seul	425 585	23,6	18 730
Femme seule	542 963	21,9	18 590
Couple sans enfant	644 132	7,9	24 400
Couple avec enfant(s)	609 144	14,7	21 650
Famille monoparentale	302 237	32,4	16 230
Ménage complexe*	99 322	15,8	21 310
Tranche d'âge du référent fiscal :			
Moins de 30 ans	208 883	27,6	17 750
30-39 ans	369 395	19,5	19 680
40-49 ans	437 997	18,8	20 300
50-59 ans	481 736	16,6	22 060
60-74 ans	685 482	12,3	22 820
75 ans et plus	439 890	12,4	21 370
Ensemble de l'Occitanie	2 623 383	16,8	20 980
France métropolitaine	27 937 964	14,5	21 930

* Ménage complexe : ménage qui n'est pas composé d'une seule personne ou d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale).

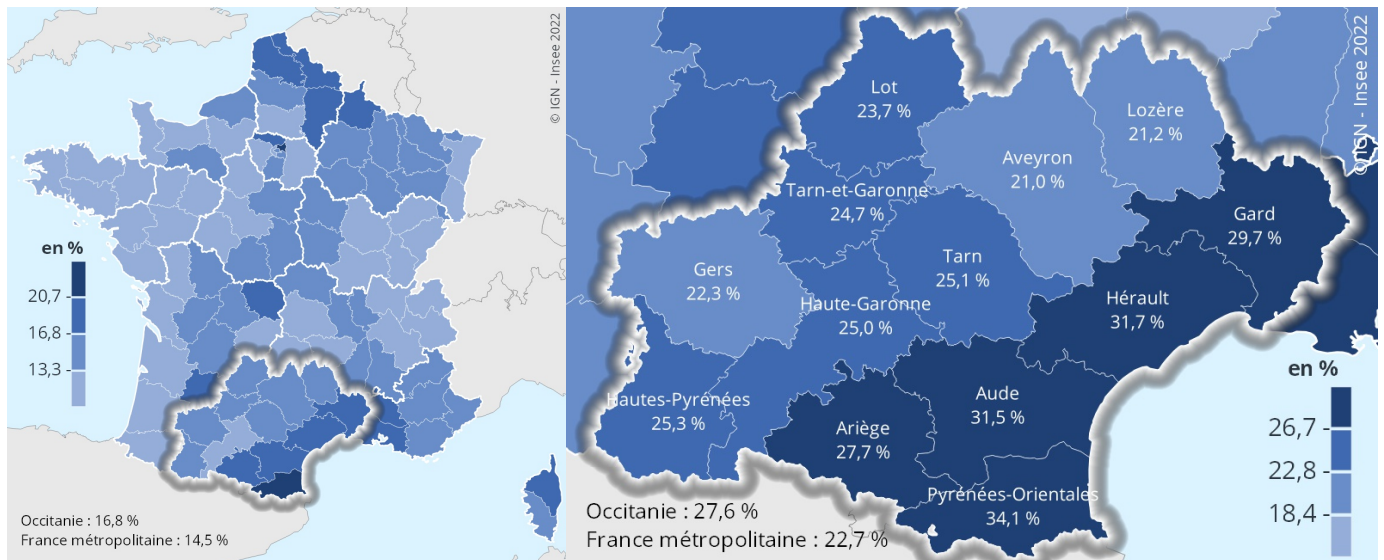
Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

► 3. Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2019...

... dans l'ensemble des ménages de France métropolitaine par département

... dans les ménages d'Occitanie dont le référent a moins de 30 ans



Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

► 4. Niveau de vie médian de la population pauvre et écart relatif avec le seuil de pauvreté en 2019 en Occitanie

Département	Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros annuels)	Intensité de la pauvreté (%)
Hérault	10 340	21,5
Gard	10 350	21,3
Aude	10 430	20,8
Haute-Garonne	10 430	20,7
Pyrénées-Orientales	10 430	20,7
Ariège	10 470	20,5
Lot	10 510	20,1
Gers	10 580	19,6
Tarn-et-Garonne	10 580	19,6
Lozère	10 600	19,5
Hautes-Pyrénées	10 610	19,3
Tarn	10 620	19,3
Aveyron	10 710	18,6
Occitanie	10 450	20,6
France métropolitaine	10 480	20,4

Lecture : en Occitanie, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 10 450 euros par an, soit 20,6 % de moins que le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Champ : ménages fiscaux, hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite...) et hors sans-domicile

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Filosofi 2019

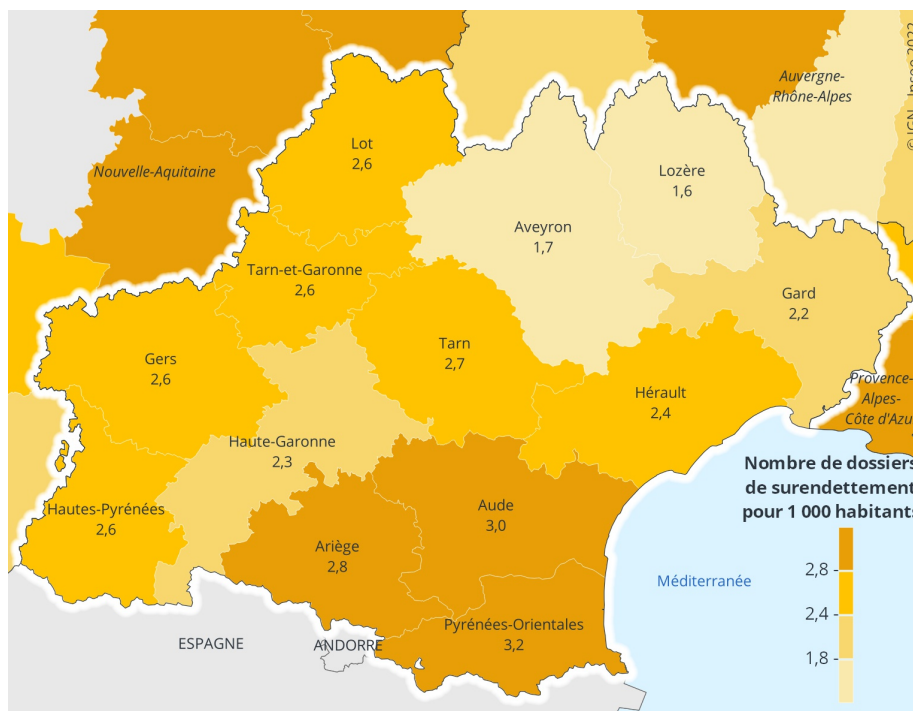
Surendettement des ménages

Bien que le surendettement ne puisse pas être confondu avec la pauvreté, les personnes surendettées sont généralement isolées et dans des situations sociales et financières difficiles. Les femmes sont plus concernées par le surendettement, de fait de revenus souvent inférieurs à ceux des hommes et parce qu'elles sont plus fréquemment cheffe de famille monoparentale.

► À retenir

- L'Aveyron et la Lozère sont moins affectés par le surendettement ► figure 5

► 5. Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement en 2019 par département en Occitanie



Note : les ratios sont calculés à partir des estimations de la population de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019.

Sources : Banque de France, Insee

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un **seuil de pauvreté relatif** égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, appelé **niveau de vie**. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'évaluer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus le niveau de vie des plus pauvres est inférieur au seuil de pauvreté.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles, telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau...) et/ou les mensualités de crédits. Les commissions de surendettement des particuliers examinent la recevabilité des dossiers déposés auprès de la Banque de France dans chaque département.

► Pour en savoir plus

- « Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)